

**FICHE : Autorités prescriptrices – agents de police municipale**

**I.- Fonctionnalités**

Grâce au tableau de bord mis à leur disposition, le SI Fourrières permet aux autorités prescrivant des mises en fourrière d'assurer le suivi de l'ensemble de la procédure.

Le SI Fourrières permet d'alléger les tâches :

- ✚ classement automatisé des véhicules ;
- ✚ centralisation possible de la notification de mise en fourrière par le ministre de l'intérieur sur :
  - accord de l'autorité employant les agents de police ;
  - participation financière à cette opération ;
- ✚ constat d'abandon et décision de remise au domaine ou de destruction automatisés ;
- ✚ mainlevée réputée donnée pour les véhicules remis à la vente ou à la destruction ;
- ✚ édition automatisée des bons d'enlèvement pour destruction et transmission aux gardiens de fourrières, qui sont chargés de la remise du véhicule à une entreprise chargée de la destruction ;
- ✚ transmission automatique du dossier de la remise au domaine.

En 2021, le module de numérisation des procédures du SI Fourrières permettra :

- ❖ d'éditer de manière automatique l'autorisation de sortie du véhicule à partir du tableau de bord ;
- ❖ de rédiger sur téléphones et tablettes le procès-verbal de mise en fourrière et la fiche décrivant l'état du véhicule ;
- ❖ de prendre des photographies du véhicule en lieu et place du croquis relatif à l'état du véhicule.

**II.- Accès au SI Fourrières**

Il appartient à l'autorité employant ces agents d'identifier les personnels pour lesquels un accès au SI doit être créé, de collecter l'ensemble des données utiles pour permettre aux différents acteurs de bénéficier de l'authentification nécessaire pour accéder au SI et de communiquer ces informations aux services de l'Etat afin que soient générés les identifiants nécessaires.

**III.- Alimentation du SI Fourrières**

Le SI Fourrières est alimentée à la source par :

- les autorités prescrivant des mises en fourrière lorsqu'elles disposent d'outils de digitalisation des procédures (pour 2021) ;
- à défaut de tels outils de numérisation, les gardiens de fourrière renseigneront, à partir de la version papier de la fiche décrivant l'état du véhicule, les informations liées à la mise en fourrière dans le SI Fourrières, soit au moyen d'un tableau de bord mis à leur disposition, soit à partir d'un échange d'informations avec leur logiciel de gestion s'ils en ont un.

La fiche décrivant l'état des véhicules, dont le modèle type a évolué, est un point-clé de l'application de la réglementation. La complétude des informations figurant sur cette fiche décrivant l'état du véhicule et sa bonne transmission aux gardiens de fourrière conditionnent l'automatisation des tâches par le SI.